



## Accident trajet domicile travail et alcoolemie > 0.8g/l sang

Par **erikiki**, le **26/09/2011** à **09:23**

Bonjour,  
victime d'un accident en allant au travail le soir, pas de tiers, je sais déjà que mon alcoémie sera +. Mon employeur le saura -t-il ? Cela remet-il en cause mes indemnités d'accident de trajet, cela peut-il entraîner mon licenciement de l'entreprise ? Merci.